

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex OTTAWA, ONT.

Samedi 24 Octobre 1891

ECHOS DU JOUR

M. Abbott est parti hier pour Montréal. M. Chapleau continue à prendre des nouvelles.

M. J. M. Lavoie d'Ottawa et M. J. Grondin de Papineauville viennent d'acheter le moulin à scie de M. R. Allan de Montréal.

On annonce de Londres que M. G. Alderton devra formuler sous peu son programme relativement à la question d'Irlande. On dit que ce programme a été soumis aux chefs du parti libéral qui l'ont tous accepté.

Le bruit courait hier soir à Québec que M. Barwick, l'avocat qui représentait la banque d'Ontario à l'enquête du Sénat, devait être arrêté pour avoir dit à Ottawa et à Québec que M. Pacaud était un voleur.

La Presse compte certaine la défection de M. Mercier et mentionne les noms de M. de Boucherville ou de M. le juge Loranger comme candidats probables au poste de premier ministre.

Certains spéculateurs anglais sont accusés d'avoir favorisé les mouvements insurrectionnels dont la Chine est depuis quelque temps le théâtre, en fournissant des armes aux Chinois mécontents.

On annonce que le comité du conseil privé chargé de faire une enquête relative aux paiements d'argent aux employés permanents pour ouvrage extra, recommande qu'une amende égale à un mois de salaire soit imposée à ces employés.

Le terme d'office du lieutenant-gouverneur Angers expire le 19 octobre de l'année prochaine, celui du lieutenant-gouverneur Campbell, d'Ontario, le 31 mai, et celui du lieutenant-gouverneur Nelson, de la Colombie Anglaise, le 7 février, aussi de l'année prochaine.

On dit que Parrell avait fait, avant son mariage, un testament en faveur de madame O'Shea ; mais son mariage avec cette dernière a annulé ce testament. Cependant, madame Parrell a droit à la moitié des biens meubles et au tiers des immeubles laissés par Parrell.

Au conseil de cabinet tenu cette semaine, les ministres de France ont décidé de repousser la proposition de la commission des douanes au Sénat, tendant à frapper les viandes salées importées d'un droit de 25 francs. D'autre part, le cabinet a décidé d'approuver le droit de 20 francs sur les viandes salées importées, fixé par la chambre des députés.

Comme nous le fait remarquer notre envoyé à Québec, nous sommes arrivés dans la publication de rapport de l'enquête, dans l'affaire de la Baie des Chaleurs. Le cadre de notre journal ne nous permet pas de nous tenir au jour le jour, dans une affaire aussi considérable. Les grands journaux de huit pages peuvent à peine reprendre aux nouvelles, qui est difficile pour nous de faire mieux qu'eux.

La Russie n'aura pas complété son armement avant le mois de juillet 1894, bien que les manufactures d'armes russes doivent produire chaque année 430,000 fusils à répétition de petit calibre, et que la même quantité doit être fabriquée par les manufactures françaises pour le compte de la Russie. On s'attend à l'année prochaine à Kasan, une fabrique de poudre sans fumée.

Nous lisons dans L'ESPÉREUR : Les dernières nouvelles d'Ottawa comportent que M. Abbott ne songe plus à reconstruire son cabinet. Il a plutôt décidé, paraît-il, d'offrir au pays de nouvelles élections générales qui auraient lieu en décembre.

Ce serait en décembre, paraît-il, d'offrir au pays de nouvelles élections générales qui auraient lieu en décembre.

Les inondations ont causé des dégâts énormes dans les départements de l'Archevêché et de Gard. Nombre de personnes ont été blessées, et on craint que plusieurs habitants n'aient péri. Le Rhône continue à monter.

On annonce de Madrid que les dernières grandes pluies ont été suivies d'inondations, et de vastes étendues de terres, au sud de la Sierra Nevada, sont couvertes d'eau. La rivière Cadix et ses tributaires ont été tellement grossis par des pluies incessantes, qu'ils ont débordé dans les plaines d'Albuñol, de Berseguera et d'Urcivion. Plusieurs personnes ont péri et toutes les récoltes de ces régions sont détruites. Les habitants des pays inondés sont dans la plus grande détresse. Les environs de Manresa, dans la province de Barcelone, ont été ravagés par un ouragan qui a causé de grands dégâts aux récoltes et aux habitations.

La GAZETTE de Montréal d'hier admet que nous sommes en pleine crise ministérielle, telle que LE CANADA l'a annoncée la semaine dernière.

Parlant de la situation embarrassante où se trouve placé le premier ministre, LA GAZETTE se sert des expressions suivantes : "The task confronting Mr. Abbott is by no means an easy one. In some quarters a personal pique prompted by disappointed ambition or ruffled vanity, has already caused an effort to undermine his influence, and embarrass his work."

LE CANADA avait donc raison. Ça va en former plusieurs d'admette et c.

LES FAITS DENATURES

M. Tarte écrit dans LE CANADIEN, que les correspondants des journaux ont dénaturé l'opinion qu'il a émise relativement à l'affaire de la Baie des Chaleurs. Cet éminent journaliste, le premier dans la presse française, nous osons dire, a traité la question au point de vue constitutionnel et les journaux de partis, incapables de lui répondre lui ont fait dire ce qui faisait mieux leur affaire. C'est un moyen plus simple, que de se lancer dans une rude polémique, surtout quand on en redoute le résultat. Cette manière de procéder a un effet démoralisant sur l'opinion, que les gens sérieux regrettent vivement.

En effet, combien de fois n'entendons-nous pas dire : que les journaux dénaturaient les faits à l'avantage d'un parti politique ou de l'autre. Nous devons avouer que ces remarques ont bien leur raison d'être et que le public a bien de quoi être souvent dégoûté.

Encore dernièrement, celui qui écrit ces lignes, en conversation avec un organisateur d'élection à Ontario, lui faisait l'observation qu'un journal de Toronto publiait des comptes-rendus colorés de l'enquête de Québec : "Je le sais bien répondit-il ; mais notre correspondant de Québec fait un travail considérable pour son parti. Il est doing grand work for his party. C'est à dire que : les grands journaux du pays, car ce sont les plus grands, et pour une bonne raison, qui sont les organes des partis, en sont rendus au niveau de simples politiciens.

C'est le public qui en souffre. Voici ce que dit M. Tarte : "Nous publions presque verbatim le témoignage de M. Pacaud, qui sera l'une des pièces historiques de l'important procès politique qui se poursuit devant la Commission Royale.

Les éminents magistrats, qui président à cette enquête entourée de tant de passions, accomplissent leur tâche difficile de manière à imposer le respect et la confiance de tous les hommes qui jugent froidement et sans préjugé.

Nous avons exprimé notre avis sur certains moyens de procédures, que nous jugeons dangereux au point de vue constitutionnel.

L'opinion du CANADIEN n'a été sérieusement contrariée par aucune plume ayant de l'autorité. Elle a été démentie par plusieurs correspondants de journaux qui nous ont fait dire, que nous demandions que le lieutenant-gouverneur fût appelé à comparaître dans la boîte des témoins. Quand, au contraire, la vraie doctrine est que les ministres ne peuvent être interrogés sur leurs rapports officiels, leurs conversations avec le souverain ou son représentant—parce que cela impliquerait la possibilité de l'assignation de la Couronne à rendre témoignage en opposition à ses aviseurs, le cas échéant.

Il est déplorable de voir ses opinions ainsi dénigrées. Lorsque l'on est rendu à un certain âge et que l'on croit avoir fait quelques études, on est porté à réclamer le mérite et la responsabilité de ses actes et de ses opinions, tels qu'ils sont."

Les Connolly ont enfin réussi à s'emparer de leurs livres, mais nous nous qu'ils aient mis beaucoup de persistance et après un être venus aux mains hier soir à Québec. Ces livres étaient restés en la possession du ministère de la justice, depuis l'enquête parlementaire dans l'affaire Tarte-McGrevey. Le but du ministre de la justice en gardant ces livres devait être de poursuivre soit au criminel, soit au civil les Connolly ou d'autres de leurs associés et de se servir des livres pour ce qu'on pourrait y puiser pour établir la preuve. Les Connolly ont adressé plusieurs demandes pour avoir leurs livres, mais toutes ont été refusées. La cause contre R. McGrevey et O. E. Murphy ayant eu lieu à Québec cette semaine ; M. Todd secrétaire du comité des privilèges et élections a été assigné comme témoin avec ordre de produire les livres.

Ce qui fut fait. Hier les Connolly ont obtenu un ordre de la cour supérieure pour prendre possession de leurs livres. Ils sont arrivés à la gare du chemin de fer, accompagnés de l'huissier Casault et se sont emparés de deux valises contenant les livres. Ceux qui avaient charge des livres, mais Mick Connolly qui est un fort à bras les a menacés du coup de poing, s'ils osaient intervenir, ce qui a quelque peu ralenti leur zèle. Mick can read now from the book.

La Ligue de la Paix

La sante de M. Blaine

FOLLE DE CHAGRIN

La succession d'un pendu

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

FOLLE DE CHAGRIN

Berck-sur-Meuse, 24 oct. — Une femme Fager, âgée de 48 ans, demeurant rue Froie, à Paris, était venue, ces jours derniers, visiter la tombe de son enfant, décédé à Berck-sur-Meuse.

A la sortie du cimetière, elle alla s'éteindre sur la voie ferrée, au moment où le train de 9 h. 44 de Berck-plage arrivait à Berckville. Son corps a été défilé et enterré. On n'a retrouvé que des débris informes de ses membres.

A côté du rail où elle s'était couchée, on a trouvé un journal contenant une lettre et la somme nécessaire pour ses funérailles.

Après avoir donné son adresse, elle dit dans sa lettre que, ne pouvant survivre à son enfant, elle est venue à Berck pour être enterrée auprès de lui.

LA LIGUE DE LA PAIX

Paris, 21 oct. — L'Allemagne n'est plus le centre de gravité de l'Europe. C'est la Russie, et non le chancelier allemand, qui tient entre ses mains les destinées de l'Europe. C'est le tsar.

Quels sont les motifs et le but de la diplomatie russe et quel est le plan du tsar ? Pourquoi Alexandre III prolonge-t-il son séjour à Fredensborg et y retourne-t-il après avoir été rappelé en Russie par la mort de la grande-duchesse ?

Pourquoi la réaction de l'escadre française à Constantinople a-t-elle eu lieu avec tant d'ostentation et de solennité ? Pourquoi le roi de Suède, qui a été le parrain de l'un des fils de Guillaume II, a-t-il accueilli si chaleureusement l'amiral Gervais et les officiers de la flotte française ?

Pourquoi un navire de la marine grecque s'est-il trouvé à Cherbourg en même temps qu'un croiseur russe ? Pourquoi un des régents de Serbie a-t-il accompagné à Saint-Petersbourg le jeune roi Alexandre ?

Pourquoi les grands ducs Vladimir et Alexis sont-ils allés en Espagne et y retournent-ils après les funérailles de leur belle-sœur ? Pourquoi M. de Giers est-il allé à Monza ?

Les renseignements que j'ai recueillis de diverses sources également honnêtes et toutes d'accord, me permettent de répondre à toutes ces questions et de faire connaître le plan du tsar. Ce plan a pour objet la maîtrise de la paix. Pour atteindre ce but, le tsar cherche à former une vaste ligue, dont la base serait l'union des sept nations suivantes : Russie, France, Danemark, Suède, Grèce, Serbie et Monténégro.

Le grand duc Vladimir a obtenu de la reine-épouse d'Espagne et de M. Canovas, sinon une promesse formelle, au moins une déclaration de sympathie.

M. de Giers, pendant son séjour à Monza, a cherché à établir une entente cordiale entre l'Italie et le Vatican. Des ouvertures analogues ont été faites à la Hollande et à la Belgique, et finalement à la Belgique. C'est pourquoi l'inauguration du nouveau système des églises, à Marseille, M. Bala, bourgmestre de Bruxelles, invité par la municipalité, a prononcé un discours inspiré par le roi Léopold et dans lequel il a affirmé la neutralité de la Belgique.

La formation de cette ligue, la vraie ligue de la paix, sera annoncée officiellement au mois de janvier prochain. En l'annonçant à l'Europe le tsar, qui, jusqu'à un certain point aura un président, proposera de convoquer un congrès international, auquel prendront part toutes les puissances et dont l'objet serait de trancher tous les différends qui divisent les nations européennes et qui pourraient amener un conflit. Ce congrès serait suivi d'un désarmement proportionnel.

Je dois ajouter que le tsar est fortement poussé dans cette voie par l'impératrice de Russie qui, dit-on, a en l'idée de cette politique, expliquée par les liens de parenté qui unissent les familles régnantes en Europe. De plus, la tsarine, qui est une excellente mère, désire que son fils aîné, dont la santé lui cause de vives inquiétudes, règne en paix sur son peuple.

AMÉRIQUE

LA SANTÉ DE M. BLAINE

New York, 24 oct. — Une dépêche de Boston donne les nouvelles les plus satisfaisantes de la santé de M. Blaine, que le correspondant a rencontré à l'hôtel Young, où il le trouva, dit-il, nonobstant tous les rapports contraires, frais et dispos, marchant droit et parlant net, ni plus ni moins qu'un jeune homme. Dans la conversation qui a suivi la rencontre, M. Blaine a raconté que pendant cinq mois il avait joui d'un repos absolu, ce qui ne lui était pas arrivé depuis de longues années. "Je suppose que les correspondants dignes de foi", a-t-il dit, "gardent désormais pour eux les histoires d'épuisement, de constitution ruinée, etc. J'ai un appétit vigoureux, au point presque d'être incommode."

M. Blaine a causé avec son interlocuteur de la politique électorale dans les Etats de New York, Massachusetts et Ohio ; mais il n'a rien dit de sa santé, et ce n'est qu'à la fin de la conversation que nous avons pu en parler en public pour le moment, réservant ses forces pour la prochaine reprise de ses occupations à Washington.

LA SUCCESSION D'UN PENDU

(Dépêche télégraphique particulière)

Victoria, B. C. 24 oct. — M. Charles Lytle, un avocat, et M. Mel, secrétaire du

Lincoln Park Townsite Association de Tacoma, sont arrivés ce matin à Victoria, pour recueillir tous les détails, concernant Robert E. Sproule, qui fut pendu dans cette localité il y a quelques années, pour avoir assassiné Thomas Hill, dans le comté de Kootenay, le 1er juin, 1885. La Lincoln Park Townsite Association, paraît-il, a été créée des bâtiments, sur deux parts du terrain, qui appartiennent à Sproule, avant sa mort et laquelle il avait achetée un intérêt. Après la mort de Sproule un nommé Carr avait réclamé le terrain, ce qui amena un procès entre Fife et le premier, procès qui depuis des années se trouve encore devant la Cour Suprême des Etats-Unis. La propriété aujourd'hui est un demi-million. L'association cherche à en finir de son côté et à se faire reconnaître comme étant sa propriété, le dit terrain. Ils cherchent aujourd'hui les témoins du testament de Sproule, et tous ceux qui ont été mêlés dans la cause. La signature du testament a été donnée devant le Rvd. Donald Graser, Ex-consul des Etats-Unis, Stevens et le Rvd. Percival, ministre méthodiste. Les deux premiers sont morts depuis longtemps et le dernier est retiré à Toronto.

Nouvelles de Quebec

Quebec, 23 oct. — La Rivière St. Anne (née Mathilda Tourangeau) supérieure du couvent de l'Immaculée Conception, a été élue, hier, le 50e anniversaire de son entrée en religion. Elle a pris le voile à l'âge de 16 ans.

Le Dr Beaudry, inspecteur d'hygiène provinciale, est revenu à Québec, hier soir. Il est allé à Lorette, ce matin. Il y a 30 cas de diphtérie connus aux autorités de la ville. Neuf malades ont été délégués depuis dimanche.

Les Sœurs de la Charité ont fermé leur école comme mesure de précaution. Depuis le 7 octobre il a été rapporté 7 cas de fièvre scarlatine au bureau d'hygiène.

On parle de fermer toutes les écoles de la ville.

Le procès Connolly-Murphy tire à sa fin. Le verdict viendra probablement ce soir. Un grand nombre de membres du parlement fédéral sont venus jurer que les Connolly ne sont pas croyés les sous serment.

Il y a eu un feu de nouveau de révolte dans le cours de ce procès. C'est la répétition de ce qui a été dit à l'enquête parlementaire à Ottawa.

On dit que O. E. Murphy et Robert McGrevey, accusés de complicité dans l'affaire des fameux \$100,000, sont disparus. Leur cautionnement a été confisqué. On les recherche activement.

On croit que les deux conspirateurs sont cachés en quelque part, attendant le verdict de la cour.

Faculté a été sur la sellette aujourd'hui toute la journée devant la commission royale. Je vous envoie un long rapport de son témoignage. Je vois que vous êtes un peu arriéré dans la publication de mon rapport de l'enquête. Je me contente de ne faire rencontrer que les points principaux. Inutile de publier la répétition de l'enquête du Sénat. Le témoignage de Pacaud exorcise complètement le gouvernement provincial de compléter dans cette affaire. Je considère que le plus fort de la preuve a été faite, et maintenant il est resté à observer la Rigé du Stérilisateur Foulard, par sa pauvreté et son avarice, aussi bien que par son zèle apostolique et par son

Je demandais au public de regarder tous Cautechons de dix piastres. C'est un bon genre. C'est un magnifique drap. Bien fait. Parfaitement imperméable. Et fera un Pardessus sérieux d'Hiver. Et seulement DIX PIASTRES.

Essayez-en un.

R. J. DEVLIN.

P.S.—Chapeaux d'une piastre jusqu'à 10 heures ce soir.

Nouvelles de Montreal

Montreal, 23 oct. — Vers 8 hres, ce matin, la voiture d'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée au coin de la rue Barclay et du Nord de l'Édouard, pour un nommé Lortie qui était couché sur le trottoir. A l'arrivée de l'ambulance, le médecin constata que l'individu était mort.

Il y a un grand nombre de fausses pièces de cinquante centimes en circulation en ce moment à Montréal, et un grand nombre de personnes ont déjà éprouvé beaucoup d'embarras à ce sujet. Les pièces contrefaites ont une très belle apparence et portent le millésime de 1876. Hier, une de ces pièces a été analysée, et on a découvert qu'elle était fabriquée avec du plomb et de l'aluminium, ce qui lui donnait toute l'apparence de pièces véritables. Elles pesaient 26 grains de moins que les pièces ordinaires.

Les calculs auraient été faits de manière à rapporter un revenu de \$1,500 au Curé.

Dimanche dernier, à la grand-messe, M. l'abbé Ouimet a lu une lettre de Mgr de Montréal, exprimant le désir qu'il fût l'avenir les paroissiens paient la dime d'après leur évaluation.

Après la messe, il y eut une assemblée de paroisse pour discuter le projet, et la majorité de l'assemblée se tint montrée défavorable à ce nouveau mode de payer la dime. M. le curé Ouimet a dit : Puisque nous ne pouvons pas nous entendre, nous n'en serons pas pour cela moins bons amis, mais ne pouvant accepter l'ancien mode de paiement, je m'en irai.

Et mardi matin, M. l'abbé Ouimet et son vicaire s'en venant à Montréal. Ils firent rapport à Monseigneur.

Une délegation de Verchères vint ensuite trouver l'Archevêché qui leur dit qu'il ne leur donnerait pas le curé, tant qu'ils ne se soumettraient point.

M. Moussard, député de Soulanges à la chambre fédérale, a subi cet après-midi son premier examen dans sa contestation d'élection. Il a répondu d'une manière catégorique à toutes les questions. On put voir par les réponses suivantes que ce député n'a pas été écarté par les dépenses :

Mon compte d'élection ne se monte pas plus qu'à soixante piastres.

Le compte du charretier, qui m'a conduit durant la campagne, monte à environ \$25. J'ai payé \$5 à M. Montgomerie pour le loyer d'une salle publique, où nous avons tenu une assemblée.

Mes dépenses de pension se sont élevées à environ \$8.

J'ai payé \$10 pour le busting à Côteau Landing. J'ai aussi payé \$5 pour le loyer d'une salle publique à Dahousie Station.

COURRIER DU JOUR

LE REV. PÈRE D'ONDERMATT

Samedi dernier, 24 octobre, est arrivé au monastère de Saint-François d'Ottawa, le Rev. Père Bernard d'Ondermatt, ministre général des Frères Mineurs Capucins, venu pour faire la visite des religieux de son Ordre.

C'est la première fois qu'un Général de l'Ordre franciscain vient en notre pays. On sait, du reste, que les Frères Capucins ne sont établis à Ottawa que depuis un an à peine. Venu de France et de la Province de Cologne, au nombre de 20, ils ont déjà fait une maison florissante et un noviciat pour le Canada.

Le Rev. P. Général s'y rencontre en ce moment avec le Père Léonard, Provincial de Toulouse.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Ce Ordre a donné plusieurs Saints à l'Église. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

Les Capucins sont, comme on sait, une des branches les plus nombreuses et les plus populaires du grand Ordre de Saint-François. Séparés en 1828 de la branche dite des Observants, pour mieux observer leur Règle et suivre des Constitutions plus austères, ils obtinrent, pour leur Règle, avec l'approbation et les louanges du Saint Siège, toutes sortes de faveurs, et, en particulier, l'autorisation de se gouverner eux-mêmes et d'avoir un Général à part, lequel est reconnu, aussi bien que le Général des Conventuels, et que celui des Observants, comme vrai et légitime successeur de Saint-François d'Assise.

Le Père Bernard d'Ondermatt n'est âgé que d'une cinquantaine d'années. Il vint d'être Provincial de Suisse, son pays d'origine, lorsque le Chapitre Général tenu à Rome, en 1884, l'éleva à la première dignité de l'Ordre. Après avoir visité ses religieux dans plusieurs des Provinces d'Europe et d'Asie, il est venu en Amérique, l'été dernier, et vint à son retour de Californie, qu'il a voulu s'arrêter dans notre ville.

amour du peuple. Aussi la divine Providence se plaît à lui donner de grands accroissements. M. J. M. Lavoie des temps et les persécutions qui leur ont, dans quelques contrées d'Europe, porté des coups terrib